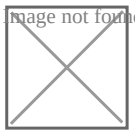

changement du titre de séjour Visiteur à l'étudiant

Par **gigamax**, le **27/06/2019** à **11:33**

Bonjour,

Je suis étudiante à Paris et mon mari a un titre de séjour Visiteur une année. Il veut apprendre la langue française pendant mes études et avoir le droit de travail. On décide donc de changer son titre en inscrivant des cours langue française. Je voudrais savoir si c'est possible de faire ce changement du titre visiteur au titre d'étudiant en France? (Sans aller à notre pays)

Par **Visiteur**, le **27/06/2019** à **13:42**

Bonjour

Vous ne précisez pas la nationalité, or, c'est important car il y a des statuts particuliers.

Par exemple, un ressortissant d'un pays de l'Espace économique européen n'a pas besoin d'obtenir de visa étudiant pour étudier ou faire un stage en France.

Normalement, le premier titre de séjour qui s'obtenait jadis en préfecture à l'arrivée de l'étudiant est délivré en amont par le Consulat du pays du demandeur et ensuite confirmé en France par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration.

Il est cependant possible de solliciter, au moment du renouvellement de son titre, l'admission au séjour pour un motif différent de celui initialement retenu, mais pour passer à "étudiant", il ya des pré-requis (dont certificat d'immatriculation d'inscription ou de préinscription dans un établissement d'enseignement supérieur)...

Renseignez vous en préfecture, car je ne pense pas qu'une carte d'étudiant soit délivrable pour simplement l'apprentissange du Français,

mais lisez ceci :

https://www.fle.fr/Visa-pour-etudier-le-francais-en-France

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés